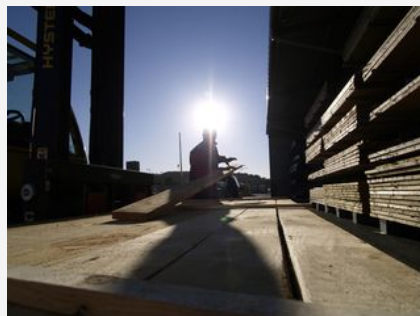


Bilan du plan d'urgence suite au COVID 19 pour les entreprises locales

Pour permettre à l'économie locale de s'adapter, puis de se relancer suite à la crise COVID 19, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a mis en œuvre, entre 2020 et 2021 un plan d'urgence et de soutien représentant au total plus d'un demi-million d'euros.



Les engagements de la communauté de communes Vallée de l'Hérault dans le cadre de la crise COVID19

Le fonds L'OCCAL :

La communauté de communes a abondé à hauteur de 253 176 euros le fonds L'OCCAL qui avait été institué de juin 2020 à novembre 2021 par la Région Occitanie avec les départements, la Banque des territoires (Caisse des dépôts) et les intercommunalités.

Cette aide concernait deux axes principaux :

- ▶ Des avances remboursables pour venir aider le besoin en trésorerie (salaires, loyers, charges...)
- ▶ Des subventions aux investissements matériels et immatériels (logiciels, site internet...)

La contribution de la Vallée de l'Hérault a permis de mobiliser 245 000 euros de la Région et 22 250 euros de la

Banque des Territoires et d'accompagner plus de 110 demandes d'entreprises.

Le fonds de solidarité pour les entreprises :

Le fonds de solidarité pour les entreprises, actif en 2020, a permis d'aider 356 entreprises du territoire. Ce sont près de 258 000 euros d'aides de la communauté de communes mobilisés qui ont été ensuite abondés de 500 000 euros par la Région, une opération significative.

Exonérations de loyers :

La communauté de communes a fait bénéficier l'intégralité des structures hébergées au sein de ses 2 hôtels d'entreprises (Camalcé à Gignac et 3 fontaines au Pouget), d'une exonération des loyers de mars, avril et mai 2020.

En parallèle, la communauté de communes a accompagné les entreprises installées sur la zone commerciale Cosmo et a entrepris des négociations auprès de Pitch promotion. 95 000€ de loyers exonérés pour 11 commerces.

Enfin, la communauté de communes s'est engagée à faire un versement immédiat de 100% de l'aide à l'immobilier d'entreprises pour les demandes ayant déjà fait l'objet d'une délibération positive. 3 entreprises concernées dont 2 commerces avec un point de vente direct et un hébergement touristique.

Aide à la création de sites vitrines pour les domaines viticoles

Le confinement, la fermeture des cafés et restaurants, l'annulation des salons professionnels ont affecté le secteur viticole et 14% des entreprises du territoire sont dans le secteur agricole.

La vente en ligne, associée aux systèmes de drive ou de livraison leur a permis de réagir et d'adapter leurs pratiques pour maintenir leur activité.

4 domaines : Cap d'Aniel, Mas des colibris, Mas des arômes et Le clos des Combals ont bénéficié de l'aide au développement de sites internet marchands : 1000 € par projet dans la limite d'une enveloppe de 20 000 euros.

Pour toute information sur ce bilan, vous pouvez joindre le service développement économique

Mail : economie@cc-vallee-herault.fr

Pour toute demande, vous pouvez joindre le service développement économique

Mail : economie@cc-vallee-herault.fr

- ▶ **Elodie Massol** – Directrice du service - 06.34.12.69.90 – elodie.massol@cc-vallee-herault.fr
- ▶ **Emmanuelle Harry** – Chargée des relations aux entreprises - 04.67.57.04.54 – emmanuelle.harry@cc-vallee-herault.fr
- ▶ **Hélène Fages** – Animatrice filière viti-vinicole - 04.67.67.16.74 – helena.fages@cc-vallee-herault.fr
- ▶ **Marion Lestieux** - Assistante du service – 04.67.67.16.74 – marion.lestieux@cc-vallee-herault.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ

34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS